

# ARRETE TEMPORAIRE



49/2025

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**COMMUNE DE SAINT-AIGNAN**

**Objet : Déménagement - 35 rue Constant Ragot**  
**Réglementation de la circulation et du stationnement**

Le Maire de SAINT-AIGNAN,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,  
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié et complété relatif à la signalisation routière,  
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – Livre I – 1<sup>ère</sup> et 8<sup>ème</sup> partie,  
Vu la demande de l'Ets Maurand et Fils déménagement en date du 5 février 2025.  
Considérant qu'il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement dans le cadre du **déménagement d'un local commerciale** situé au **35 rue Constant Ragot le mercredi 12 février 2025**.

## ARRETE

**ARTICLE 1** : Afin de permettre le bon déroulement du déménagement d'un local commerciale situé au 35 rue Constant Ragot, la circulation et le stationnement seront interdits le **mercredi 12 février 2025 de 8h00 à 19h00** dans les rues suivantes :

- **Rue Constant Ragot (depuis l'intersection avec la rue Rouget de L'isle jusqu'au 35 rue Constant Ragot)**
- **Rue de la pompe**

**ARTICLE 2** : Une déviation sera mise en place de la façon suivante :

Les véhicules venant de Mareuil – Blois – Tours et se dirigeant vers Saint Aignan, Le Blanc, Loches, Orbigny devront emprunter l'itinéraire suivant : Quai Jean-Jacques Delorme (CD17) – Rue Maurice Berteaux (RD675).

**ARTICLE 3** : La circulation et le stationnement pourront être rétablis sans préavis.

**ARTICLE 4** : Tous les agents de la force publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de brigade de Gendarmerie de SAINT-AIGNAN
- SDIS 41
- L'Agent de Surveillance de la Voie Publique
- Services Techniques Municipaux
- Ets Maurand et fils déménagement

Fait à Saint-Aignan, le 7 février 2025  
Le Maire,

Eric CABRINI

